

Conseil municipal du 20 mars 2008

Présents : M. M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Mme LASSARADE, Adjoint
M. BILLOIR, Melle PAILLÉ, M. VIGNAUD, Mme LATESTÈRE, M. ALIS, M. BOULINEAU, M. RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT, M. JUGE, Mme BEAUGÉ

4 Macariens

1) Désignation des délégués :

• Adjoint au Maire :

1^{er} Adjoint : cadre de vie – entretien de la commune – relation avec les associations

2^{ème} Adjoint : travaux – urbanisme – investissement sur les bâtiments communaux

3^{ème} Adjoint : finances – communication – développement durable

4^{ème} Adjoint : enfance jeunesse – écoles – sports

5^{ème} Adjoint : tourisme – action sociale – culture

• Conseil des écoles : le Maire, Jean-Loup Dutreuilh, Stéphane Billoir.

• Comité de gestion du restaurant scolaire : le Maire, Dominique Scaravetti,
Jean-Loup Dutreuilh, Stéphane Billoir

• GASM : Daniel Boulineau, Jérôme Juge, Vincent Cosson, Jacqueline Beaugé.

• Centre culturel François Mauriac : Florence Lassarade,

• Association Vallée du Dropt : Valérie Bortot, Jacqueline Beaugé, Christian Alis

• CCAS : le Maire, Florence Lassarade, Martine Latestère, Liliane Danielle Pemptroit,
Jacqueline Beaugé, Christian Alis, Daniel Boulineau.

• Maison de Retraite : Le Maire, Liliane Danielle Pemptroit, Valérie Bortot au C.A.
Jacqueline Beaugé au CE.

• Syndicat des sports : Le Maire, Franck Zanette, Jean-Loup Dutreuilh, Jérôme Juge,
Stéphane Billoir, Vincent Cosson, Patrick Vignaud,

• Syndicat d'assainissement : Alain Falissard, Vincent Cosson : titulaires
Dominique Scaravetti, Delphine Paillé : suppléants.

• OTEM : Florence Lassarade, Jean Pierre Ramillon-Moulin (suppléant).

• Gens du voyage : Vincent Cosson, Liliane Danielle Pemptroit (suppléante).

- SISS : Patrick Vignaud, Valérie Bortot.
- SICTOM : Delphine Paillé, Patrick Vignaud.
- SIPHEM : Martine Latestère, Florence Lassarade (suppléante).
- SDEEG : Alain Falissard
- Communauté de communes : le Maire, Dominique Scaravetti, Vincent Cosson , Titulaires
Liliane Danielle Pemptroit, Florence Lassarade, Alain Falissard, suppléants.
→ vote à l'unanimité.

Les délégués ainsi que les autres conseillers municipaux seront amenés ultérieurement à se positionner et à participer aux commissions de la CdC.

- Commission d'appel d'offres et commission d'ouverture des plis :
Titulaires : Alain Falissard, Patrick Vignaud, Jean Pierre Ramillon-Moulin
Suppléants : Vincent Cosson, Liliane Danielle Pemptroit, Daniel Boulineau

2) Délibérations :

- Alain Falissard rappelle la définition des DIA.
Renonciation à préempter la vente PIGANEAU → unanimité.
- Accord pour signature convention Médecine du Travail du Centre de Gestion → unanimité.

3) Point sur les travaux :

Alain Falissard expose les travaux de réfection en cours ou prévus :

- Voirie :
 - Angle rue Carreyrotte/rue des Remparts – Bas du chemin des Canevelles (arrêt minute)
 - Impasse de Tambourin : traitée à minima en attendant l'extension du réseau d'assainissement pour le futur lotissement de Pian, qui passerait vraisemblablement par là.
 - Place Messidan: le sol a été stabilisé par de la grave, un éclairage sera bientôt posé.
 - Rue du Thuron : intervention légère, dans l'attente de la pose ultérieure d'une canalisation d'eau pluviale.
 - Porte neuve : aménagement devant le rempart restauré : béton calcaire, plantations et éclairage le long du rempart, bancs.

Jean-Loup Dutreuilh demande si la rue du Port Nava sera traitée.

Alain Falissard répond que ce n'est pas prévu pour le moment.

Florence Lassarade demande quel matériau sera posé de chaque coté des pavés rue Carnot ?
Les pavés des trottoirs sont trop espacés.

Alain Falissard répond que la pose des bandes de roulement (enrobé) a été retardée par la découverte du puits.

Alain Falissard précise également que des obstacles seront posés rue Carnot pour protéger les trottoirs et y empêcher le stationnement de voitures.

CAB (Convention d'Aménagement de Bourg) : 1 tranche en 2008 et 1 tranche en 2009 (rue d'Aulède, où la pose de canalisation de gaz doit être faite d'ici là).

Jean Pierre Ramillon-Moulin s'interroge sur une éventuelle fermeture de la vieille ville aux voitures pendant la saison estivale.

Florence Lassarade demande quand seront réalisés les travaux cours de la République ? Alain Falissard indique qu'en raison de surcoûts sur les travaux actuels de voirie, il y aura des priorités à gérer dans les travaux prévus dans le marché, et que certains seront différés.

• **Bâtiments** :

-Mairie : les travaux se terminent et la livraison est prévue le 25 Avril 2008 d'après l'architecte (C. Pradal). Reste à réaliser l'habillage extérieur (cadre métallique et vitrage, rideau de protection métallique).

L'esplanade devant la Mairie ainsi que les façades seront traitées plus tard.

-Salle de gym au groupe scolaire : les travaux sont pratiquement terminés; la livraison interviendra début avril.

Jean-Loup Dutreuilh demande comment se fera l'entretien du sol. Alain Falissard précise qu'il y a des précautions à prendre avec ce revêtement (objets pointus, produits d'entretien particuliers).

-Eglise : Les travaux de restauration des peintures seront terminés fin décembre (2^{ème} tranche). L'échafaudage actuel sera démonté en juin et remonté au fond de l'église.

• **Questions diverses**

Jérôme Juge signale une voiture en stationnement depuis longtemps place Messidan. Les gendarmes ont déjà posé un PV sur le pare-brise. Le Maire va passer à la gendarmerie.

Jean-Loup Dutreuilh et Stéphane Billoir sont allés au groupe scolaire pour rencontrer les directeurs et le personnel. Le directeur de l'école maternelle leur a remis un devis des cars OLIVIER (2x235€) pour un voyage au Chaudron Magique. → vote à l'unanimité.

Dans l'avenir, le conseil municipal souhaite que les projets pédagogiques soient présentés à l'avance, avec le chiffrage complet.

Jean-Pierre Ramillon-Moulin demande d'interdire l'accès de la rue Carreyrotte par un panneau « voie sans issue ».

M. le Maire informe que les agents des services techniques ont été avisés de nettoyer le secteur du canal et d'emporter à la déchetterie ce qui sera ramassé. Les déchets verts de la commune continueront d'être déposés sur place, sans les brûler.

Jean Pierre Ramillon-Moulin demande de sécuriser le chantier rue du port car des enfants vont y jouer.

Questions du public :

Une Macarienne demande que le chemin des Canevelles, devant la sortie de l'école privée soit remis en état. Elle signale qu'une personne va déposer des sacs poubelles au canal.

Monsieur le Maire répond que l'aménagement d'un arrêt minute est programmé, qu'une poubelle sera installée, que le chemin de halage sera nettoyé et qu'il faudra être vigilants sur les dépôts sauvages.

Un Macarien s'inquiète de la circulation automobile dans la ville. Les gens roulent trop vite, surtout rue de Verdun où se situe la sortie des écoles; De plus, il n'y a pas de trottoir à l'extrémité sud de cet axe.

Le Maire répond que la rue a été aménagée récemment et qu'il sera étudié la possibilité d'une amélioration. Plus globalement, il précise que les problèmes de cheminement piéton et de stationnement seront évoqués lors de réunions de quartiers à l'automne.

Prochaines réunions : commission des finances : 3 Avril

conseil municipal : 10 Avril

Conseil municipal du 10 avril 2008

**PRESENTS : M. M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Mme LASSARADE, Adjoints
M.BILLOIR, Melle PAILLÉ, M. VIGNAUD, Mme LATESTÈRE, M. ALIS, M. BOULINEAU, M. RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT, M. JUGE, Mme BEAUGÉ**

Le Compte-rendu de la réunion du 20 mars est adopté à l'unanimité.

1) Désignation de délégués :

La liste ci-dessous complète celle du précédent Conseil Municipal.

- Délégué au conseil d'administration de l'hôpital : Florence Lassarade
- CCAS : Il manque un délégué : Vincent Cosson se porte volontaire
- Chemins de St Jacques : Daniel Boulineau.
- Délégué défense : Jérôme Juge.
- Commissions de la communauté de communes :
 - Commission 1 – Finances : Dominique Scaravetti, Alain Falissard
 - Commission 2 – Développement économique, tourisme : Le Maire, Florence Lassarade, Jean Pierre Ramillon-Moulin
 - Commission 3 – Aménagement de l'espace, environnement : Alain Falissard, Vincent Cosson, Delphine Paillé, Christian Alis, Jean Pierre Ramillon-Moulin
 - Commission 4 – Logement, cadre de vie : Liliane Danielle Pemptroit, Martine Latestère, Valérie Bortot
 - Commission 5 – Voirie, chemins de randonnée, matériel : Vincent Cosson, Daniel Boulineau, Patrick Vignaud
 - Commission 6 – Social, éducation : Liliane Danielle Pemptroit, Jean-Loup Dutreuilh, Jacqueline Beaugé
 - Commission 7 – Culture et Sports : Le Maire, Dominique Scaravetti, Florence Lassarade, Jean-Loup Dutreuilh, Franck Zanette, Jérôme Juge.

2) Décisions diverses :

• Devis : Les devis pour l'achat d'un ordinateur portable (1292 €HT), pour la finalisation du site internet de la commune (2000 €HT), pour la grille métallique du nouvel accès à la mairie (4033 €HT), pour la numérisation des photos des peintures de l'église (4770 €HT), pour la mise aux normes de l'éclairage du terrain de grass-track (9240 € HT) sont acceptés à l'unanimité.

• Indemnités Maire et adjoints :

La loi prévoit pour les communes de la taille de Saint-Macaire un taux maximal de 43% de l'indice 1015 pour l'indemnité de fonction de Maire (soit 1608,74 €brut), avec une majoration possible de 15% (chef lieu de canton).

Le Maire propose de conserver des indemnités comparables à celles du mandat précédent, soit un taux de 18% de l'indice 1015 pour l'indemnité de Maire (soit à peu près un tiers de l'indemnité maximum), et la moitié pour les adjoints.

→ vote à l'unanimité.

3) Budget de la Communauté de Communes (CdC) :

Dominique Scaravetti expose dans les grandes lignes le budget prévisionnel de la CdC. D'après sa Présidente, Madame COMBRET, une augmentation des taux de 10% est nécessaire pour maintenir un peu de marge dans le budget de fonctionnement. Dominique Scaravetti précise que l'incidence serait de + 3.54€/par habitant en moyenne.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur ce taux → Unanimité.

4) Budget de la commune :

Dominique Scaravetti rappelle le bilan du CA 2007 puis expose le budget prévisionnel 2008 :

- Le compte administratif 2007 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 497 057,51€ et un déficit d'investissement cumulé de 345 932,18€. Le solde positif de 154 141,31€ sera donc reporté en excédent de fonctionnement 2008 (compte tenu de restes à réaliser d'investissement de 3015,98€).

- Budget de fonctionnement:

En recettes, parmi les faits marquants, la baisse des dotations de l'Etat (DGF...pour un montant de 111 185€) car elles étaient calculées à partir d' une estimation de population établie sur la base des permis de construire (2400 habitants d'après l'INSEE), un recensement intermédiaire a révisé ce chiffre à 1882 habitants.

Par contre désormais les communes de Caudrot, St André du Bois, St Laurent, Ste Foy et St Martial qui viennent chercher des repas à St Macaire participent à une partie (16805€) du déficit de fonctionnement du restaurant scolaire.

En dépenses, les subventions aux associations sont reconduites pour un montant total de 51389€ la baisse d'environ 6000 € s'expliquant pour l'essentiel par le versement en 2007 d'une aide exceptionnelle à Ardilla pour fêter ses 20 ans.

→ Total des dépenses de fonctionnement : 1 232 921,69€ soit une baisse de 6% par rapport au budget précédent.

Compte tenu du virement à la section d'investissement de 184 086,60€ et d'opérations d'ordre, le total de l'exercice s'élève à 1 436 750,27€.

- Budget d'investissement:

Les principales opérations concernent :

- . la convention d'aménagement de bourg (CAB): rues Carnot et de l'église : 602 087,03€
- . les travaux de restauration des peintures de l'église : 223 836,44€
- . les travaux de voirie : 299 246,51€
- . les travaux de bâtiments (mairie, toiture château de Tardes, démolition rue du port ...): 343 019,56€
- . la réhabilitation de la salle de gym de l'école : 95 787,54€
- . l'acquisition de matériels (four cantine, projecteurs grass track, ...): 50 480,42€

→ La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 873 354,32€ restes à réaliser inclus(384 954,02€).

→ Après analyse détaillée, Le budget prévisionnel 2008 de la commune de Saint -Macaire est adopté à l'unanimité , sans augmentation des taux d'imposition locale.

• Budget 2008 du CCAS :

Ce budget concerne principalement le financement des aides ménagères.

Il présente un excédent de fonctionnement et ne nécessite donc pas de subvention de la commune.

Le total de ce budget s'élève à 166 535,77€

→ Le budget prévisionnel du CCAS est adopté à l'unanimité

• Budget 2008 du service des eaux :

Le budget d'exploitation représente un total de 95 442,47€; 62 054,68€ sont financés par les usagers.

Le budget d'investissement prévoit 330 530,64€ de travaux sur les réseaux d'adduction d'eau.

Le total de l'investissement s'élève à 439 490,21€

→ Le budget prévisionnel du service des eaux est adopté à l'unanimité

3) Travaux et DIA :

• Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Activissimo, Bord, Conti, SCI les 3 K, De Kersabiec, Avery

• Autorisation est donnée au Maire de déposer une demande de DGE pour la 2^{ème} tranche de travaux à la mairie → Unanimité.

4) Questions diverses :

- Dominique Scaravetti expose la stratégie de développement durable que souhaite mettre en place le ministère de l'intérieur et ses déclinaisons locales. Ces préoccupations correspondent à celles proposées dans notre profession de foi.

- Jean Pierre Ramillon-Moulin demande ce que l'on peut faire si des travaux affectant l'aspect des façades des maisons ne sont pas déclarés ou ne respectent pas les règles d'urbanisme. Le Maire répond que ces travaux doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie. D'autre part, la future ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) déterminera des zones de protection, et surtout un cahier des charges qui s'imposera à tous. Ce document établi sous le mandat précédent sera soumis dans les prochains mois à enquête publique.

- Florence Lassarade résume les conclusions d'une journée d'étude sur le tourisme organisée à Langon, elle demande également qu'un panneau indiquant le nom de la rue de la verrerie soit posé.

- Patrick Vigneau évoque des problèmes de propreté et regrette la présence de déjections canines sur les trottoirs.

- Valérie Bortot rappelle que les panneaux aux entrées de la ville (indiquant St Macaire) sont à changer, et fait part de la proposition de la galerie Artcadre d'élaborer un projet de remplacement.

Alain Falissard répond qu'en toute rigueur les panneaux publicitaires sur le domaine public hors agglomération sont interdits. La Maire précise que les panneaux vétustes vont être démontés et que la législation sera étudiée avant toute nouvelle implantation.

- Stéphane Billoir demande que l'on mette davantage de poubelles dans la ville, notamment à proximité de l'esplanade des grottes. Le Maire répond affirmativement et précise que cela sera évoqué lors de la prochaine réunion de la commission 'vie quotidienne'.

- Jacqueline Beaugé demande la participation de conseillers pour le jury des maisons fleuries : Martine Latestère et Daniel Boulineau se portent volontaires.

- Dominique Scaravetti indique qu'un cabinet mandaté par la Région fait une étude sur la desserte TER Agen-Bordeaux, avec l'objectif de redéfinir et améliorer le service.

Les problématiques principales sont les difficultés de stationnement à Langon (jusqu'à 450 voitures comptées), la régularité et la fréquence des trains. La question de l'utilisation des gares de St Macaire, St Pierre et Caudrot est posée. Langon représente 50% du remplissage de cette ligne avec 400 allers-retours quotidiens les jours de travail.

D'autre part, à titre informatif, il précise que lors d'une réunion d'information sur les finances des communes avec les services de l'Etat, il a été rappelé la possibilité d'une taxe d'habitation

sur les locaux vacants depuis 5 ans, afin d'inciter les propriétaires à les louer ou à les rendre habitables.

Prochaines réunions :

- 23 Avril 18 h 30 : commission administration générale (préparation du bulletin municipal et site internet
- 23 Avril 21 h : commission vie quotidienne
- 13 mai 20 h 30 : réunion aux écoles, entre élus et différents partenaires pour présentation et tour d'horizon ...
- 19 mai 21 h : commission urbanisme et travaux
- 22 mai : CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 22 Mai 2008

PRESENTS : MM. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Mme LASSARADE, Adjoints
M. BILLOIR, Melle PAILLÉ, Mme LATESTÈRE, M. ALIS, M. BOULINEAU, M. RAMILLON-MOULIN, M. ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT, M. JUGE, Mme BEAUGÉ

ABSENT : M. VIGNAUD

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le 22 Mai 2008 à 21 heures en présence de dix sept élus (absent : M. VIGNAUD)

Le compte-rendu de la réunion du 10 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

1) Point sur l'intercommunalité:

- Communauté de Communes des Côteaux Macariens et Syndicats
Les différents délégués du Conseil Municipal rendent compte des premières réunions des commissions de la CdC et des Syndicats.
- Pays des Rives de Garonne :
Le Président M. Plagnol a été réélu. Trois membres de la CdC des côteaux macariens font partie du bureau : Mme Combret ; MM. Hilaire, Mesnard, Scaravetti.

2) Stade:

- Réfection du terrain et des tribunes : Jean-Loup Dutreuilh présente des devis pour la mise en place de nouvelles tribunes (148 places), ainsi que pour la rénovation du terrain. A cette occasion, un arrosage intégré serait mis en place. Le forage déjà existant pourrait être utilisé. Les devis retenus par le Conseil Municipal s'élèvent à : 10800 € HT pour les tribunes ; 20844,70 €HT pour la réfection et l'arrosage.
➔ Adopté à l'unanimité.

Ces travaux s'effectuant dans le cadre du Syndicat des sports (80% Saint-Macaire, 20% Pian), la confirmation auprès des entreprises est mise en attente de la décision du Conseil Municipal de Pian.

- Tonte : Jean-Loup Dutreuilh présente des devis pour la tonte du terrain par une entreprise. Le coût actuel des interventions de la commune sera étudié (personnel et matériel) avant d'envisager d'en décharger les services techniques.

• Projet de vestiaire/dojo/foyer :

Une subvention du Conseil Général pour la première tranche est acquise. Toutefois, ce projet n'est pas éligible aux dotations de l'Etat (DGF et DDR) car il n'est pas porté par une Communauté de Communes. Dans ces conditions le Conseil Municipal souhaite se donner le temps de la réflexion avant d'envisager la suite .

3) Restaurant scolaire :

• La cuisinière, pour des raisons de santé, a été contrainte d'arrêter son activité. Une de ses collaboratrices a accepté de la remplacer le temps de son absence. Pour maintenir le bon fonctionnement du service, une personne ayant déjà effectué des remplacements a été recrutée.

• Pour les enfants allergiques à certains aliments, la cantine ne peut préparer de repas spécifiques. Par contre les parents peuvent fournir des plats conservés par nos soins.

4) Décisions diverses et délibérations :

• Il est nécessaire de contracter un emprunt de 300 000€ pour faire face aux dépenses actuelles d'investissement. Dominique Scaravetti présente les propositions de prêts de Dexia et de la Caisse d'Epargne. Décision est prise de contracter un emprunt sur 20 ans auprès de Dexia.

➔ Adopté à l'unanimité.

• Le moto club demande à être exonéré de la taxe sur les spectacles.

➔ Adopté à l'unanimité.

• La deuxième tranche d'achats pour les illuminations de Noël représente 5802,20€ HT.

➔ Adopté à l'unanimité.

• Délibération est prise pour autoriser M. Manzano receveur du Trésor Public (Langon) à effectuer des poursuites, ainsi que pour lui verser une indemnité de conseil.

➔ Adopté à l'unanimité.

• La galerie ArtCadre demande l'autorisation d'utiliser l'espace public place Carnot dans le prolongement de son entrée.

➔ Adopté à l'unanimité.

• Deux jeunes Macariens qui avaient déjà donné satisfaction à l'occasion de remplacements sont embauchés en renfort des cantonniers à compter du premier juin et jusqu'à fin août.

➔ Adopté à l'unanimité.

➔ DIA Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les ventes : Avia, Mothes, Greletti, Loubrie, Dagut, Gillery, Aso, Lagraulet.

5) Travaux

Alain Falissard fait le point sur les différents chantiers en cours :

Les travaux de la rue Carnot et de la rue de l'Eglise seront terminés pour le 21 juin. Une canalisation de gaz sera changée en septembre rue d'Aulède, sa réfection interviendra début 2009, sur le modèle des précédentes.

D'autres opérations sont prévues, rue des remparts, chemin des canevelles....

Les travaux de la mairie, qui vont permettre un nouvel accès par ascenseur, se terminent. Une demande de DGE auprès des services de l'Etat a été déposée afin d'achever la rénovation de cet édifice.

La remise au norme de l'éclairage public se poursuit, le changement des luminaires dans la vieille ville sera programmé car ils sont devenus obsolètes .

Le montant du FDAEC s'élève cette année à 22036,71€. Les travaux de voirie réalisés à l'aide de ce fond devront être au moins d'un montant double.

Le Maire rappelle qu'il faudrait envisager une réfection du revêtement de la cour de l'école et donc faire établir des devis. Le grillage séparant la cour de la propriété Jugean serait aussi à changer; à cette occasion l'installation d'un portillon permettrait sans dommage de récupérer les ballons envoyés par les enfants.

6) Informations diverses :

- Le Maire présente le projet d'antenne de téléphonie mobile (Orange) sur le toit de la caserne des pompiers. Le Conseil Municipal donne un avis favorable, la décision relève toutefois de la CdC propriétaire du bâtiment.
- Le Maire fait part de la lettre d'une Macarienne qui reproche le manque de concertation préalable à l'occasion des travaux de restructuration de la voirie rue Carnot et rue de l'église. Le Maire s'engage à renforcer les discussions avec les riverains lors des chantiers à venir.
- Delphine Paillé évoque sa rencontre avec l'USSGETOM (chargé de la collecte du tri sélectif) au sujet des conteneurs saturés avant même que ne débute le week end. Un conteneur supplémentaire sera installé à court terme et le Conseil Municipal va étudier l'implantation d'un ou deux nouveaux points tri.

Questions diverses

- Un Macarien soulève le problème du stockage des poubelles en bas de la place du Mercadiou et souligne que les tuiles entreposées sur le toit surplombant la rue du port Nava (emprise du Château de Tardes) constituent un risque pour les passants.
- Un Macarien souligne que les eaux pluviales s'évacuent mal suite aux travaux dans le secteur de la place Tourny.

Conseil Municipal du 20 juin 2008

PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, SCARAVATTI, DUTREUILH, Adjoints

M. BILLOIR, Melle PAILLE, M. VIGNAUD, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT, M. JUGE, Mme BEAUGE

ABSENTS : M. FALISSARD, Mme LASSARADE, Adjoints, Mme LATESTERE, excusés

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 juin 2008 à 20h30 en présence de 15 élus (absents excusés: Mmes Lassarade, Latestère; M. Falissard).

Le compte-rendu de la réunion du 22 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

1) Point sur l'intercommunalité :

• Communauté de Communes des Côteaux Macariens

Les différents délégués du conseil municipal rendent compte des réunions des commissions finances, culture et logement de la CdC.

La commission des finances a souligné les problèmes de trésorerie liés au versement de la CDC au SICTOM pour le traitement des ordures ménagères ainsi que les difficultés rencontrées avec les impayés. Cette même commission a proposé de verser une subvention calculée sur des bases identiques aux deux associations AVL et CVLV qui gèrent les centres de loisir. Elle va d'autre part étudier le projet d'une taxe professionnelle unique sur le territoire.

La commission culture pour sa première réunion a dressé un bilan des associations existantes et esquissé quelques pistes de travail (mutualisation des moyens, accès à la culture pour tous...).

La commission logement a décidé de mettre en place deux groupes de travail. Le premier pour suivre la question du logement des jeunes, le second s'intéressera aux gens du voyage.

• Syndicats

Les différents délégués du Conseil Municipal rendent compte des réunions du syndicat d'assainissement, du SISS et du SIPHEM.

2) Délibérations et décisions diverses :

• Le rapport annuel de la DDAF sur le prix et la qualité de l'eau est soumis au conseil municipal.

➔ Adopté à l'unanimité.

• Etude de la proposition de contrat d'entretien de l'éclairage public par le SDEEG : le coût est plus élevé que les interventions ponctuelles de l'entreprise actuelle, mais le service

proposé est meilleur (maintenance préventive notamment, délais d'intervention réduits ...). Il est donc décidé de retenir l'offre du SDEEG et d'évaluer à moyen terme le service rendu.

→ Adopté à l'unanimité.

•.Après examen des différentes candidatures et avis consultatif du bureau des carrières souterraines du Conseil Général, le bureau d'étude Anthéa est retenu pour réaliser l'étude géotechnique des carrières souterraines de Saint-Macaire .

→ Adopté à l'unanimité.

•.Des devis pour l'impression des tickets de cantine et garderie, ainsi que pour l'impression des enveloppes à entête de la mairie sont examinés. La proposition de l'imprimerie SODAL est la plus intéressante.

→ Adopté à l'unanimité.

•.Le devis proposé pour la maintenance de l'ascenseur de la mairie par l'entreprise Thyssen installatrice s'élève à 2218,40 €HT par an.

→ Adopté à l'unanimité.

•.Isabelle Briais, employée à l'école, prépare le concours d'ATSEM par le biais du CNED, et sollicite la prise en charge de cette formation (228 €).

→ Adopté à l'unanimité.

•.Des problèmes de sécurité pour l'accueil régulier du public dans les étages et pendant la période hivernale se posent dans l'ancien Relais de Poste. L'association "Langu'on" ne pourra plus se réunir dans ce bâtiment. Une autre solution se dessine , place de l'église, dans les locaux occupés jusqu'à l'an dernier par le RAM. Il faut cependant étudier la cohabitation avec d' autres activités, le club environnement (initié par la CDC) et un éventuel atelier d'arts plastiques (initié par AVL). D'autre part, il sera demandé une participation (chauffage, électricité), au prorata de l'occupation.

•.Les documents relatifs à la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) de Saint-Macaire vont être soumis à enquête publique en septembre, et ce pour une durée d' un mois. Ces documents élaborés par un urbaniste et validés après débat par l'équipe municipale précédente sont mis à disposition des élus sur le site internet.

•.Patrick Vignaud est volontaire pour devenir l'élu référent dans le domaine de la sécurité routière.

•.Comme chaque année au 1^{er} juillet, l'indice de référence des loyers est augmenté.

Plusieurs décisions modifient le budget : remboursement de la première annuité de l'emprunt contracté en juin, acquisitions de différents matériels, réaffectation d'une subvention mal imputée.

3) Jury de cours d'assise :

•.Des noms pour les jurys d'assise sont déterminés par tirage au sort sur la liste électorale de Saint Macaire : Brigitte Jean (épouse Creux), Jacqueline Beaugé, Pierre Courregelongue.

4) Travaux et DIA :

- Des avenants sont nécessaires pour :
 - les travaux de restauration des peintures de l'église (26924,51 €TTC);
 - la pyramide devant couvrir le puit, place Carnot (8250 €HT).
- Le devis pour la repose des tableaux restaurés dans l'église s'élève à 5185 €HT.
 - ➔ Adopté à l'unanimité.
- DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les ventes : Franc, Vidal, Mogenicato, Cazaubon, Dupont, Labarbe.

5) Questions diverses :

- Jean Pierre Ramillon-Moulin fait remarquer que les anciens panneaux touristiques aux entrées de la ville sont toujours là. Il souligne aussi les dégâts causés dans la vieille ville par les pigeons.
 - ➔ Le Maire précise que l'enlèvement des panneaux les plus abimés est programmé. Delphine Paillé se propose d'obtenir des renseignements auprès de la commune de Créon qui a cherché à limiter le nombre de pigeons.
- Danielle Pemptroit indique que le cheminement des piétons sur le début de la rue de Verdun est dangereux car il n'y a pas ou peu de trottoir. De plus, beaucoup d'enfants empruntent ce passage pour aller à l'école.
De même, Dominique Scaravetti rajoute que le cheminement des personnes à mobilité réduite entre le passage piéton et la Poste ou la boulangerie est délicat lorsque des voitures sont garées entre ce passage et le cabinet d'architectes.
 - ➔ Le Conseil Municipal unanimement décide d'étudier l'amélioration de ces différents passages.
- Un problème d'écoulement des eaux pluviales à l'occasion des violents orages se pose à l'extrémité de la rue Bergoing devant la caserne des pompiers. Frank Zanette souligne l'inquiétude des riverains.

Conseil Municipal du 22 juillet 2008

PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, DUTREUILH, Mme LASSARADE, Adjoins

Melle PAILLÉ, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT, M. JUGE, Mme BEAUGÉ

ABSENTS : M.M. SCARAVETTI, Adjoint, BILLOIR, ZANETTE, excusés

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 juillet à 20h 30 en présence de 15 élus (absents excusés: S. Billoir, D.Scaravetti, F. Zanette).

Le compte rendu de la réunion du 20 Juin 2008 est adopté à l'unanimité

POINTS TRAVAUX

L'aménagement du carrefour rue des Remparts rue Carreyrote est terminé. L'arrêt minute promis au cours Notre Dame du Rosaire côté chemin des Canevelles est en voie d'achèvement, des bornes en bois viendront délimiter l'espace enherbé, un autre banc et une poubelle seront installés. Dans le même temps trois entrées riveraines ont été traitées et le bord de l'ancien canal stabilisé.

L'emplacement parking rue du Thuron a été nivelé et stabilisé.

Le nouveau point tri route de l'ancien pont est prêt à fonctionner, l'objectif est de désengorger celui de la Verrerie en l'offrant notamment aux habitants des nouvelles résidences et du quartier du Moulin.

En septembre, d'autres travaux de voirie programmés reprendront. Des problèmes internes à l'entreprise Pépin les ayant retardés l'hiver dernier.

Ecoles

Pour 3705 €HT le devis de l'entreprise Maté est retenu. Il vise à repeindre différentes pièces de l'école maternelle (dortoir, grande section) et à changer le sol usagé d'une classe(petite section).

Pour 4407 €HT le devis de l'entreprise LD paysages espaces verts est retenu.

Il vise à changer le grillage séparant la cour de l'école de la propriété Jugean et prévoit aussi l'installation d'un portillon permettant de récupérer sans dommage les ballons.

En projet, l'aménagement d'un point tri à gauche des cuisines. Une dalle en béton doit être coulée. Les cartons, plastiques et boîtes de conserve pourront être déposés. Les enseignants pourront associer leurs élèves à cette démarche citoyenne, un partenariat avec l'USGTOM sera proposé.

Eglise

Les travaux de restauration des peintures murales progressent, les dernières retouches de la tranche conditionnelle se terminent. Florence Lassarade précise que le point a été fait sur place le 22 juillet en présence de M. Goutal architecte en chef des Monuments historiques. La restauration de 1825 par Sendré a été privilégiée par rapport aux peintures gothiques, dont certaines ont néanmoins été

dégagées récemment et apparaîtront de façon didactique. A la fin août l'échafaudage actuel sera démonté et remonté en partie pour restaurer les peintures du cul de four. La dernière tranche débutera en octobre et devrait se terminer en mars 2009.

Stade

Les travaux d'installation de l'arrosage automatique sont en cours, les éléments des futures tribunes ont été livrés pour un montage à venir.

DECISIONS DIVERSES

DIA: Le Conseil Municipal décide unanimement de ne pas préempter les ventes A.V.I.A. (Ld Louloumet), BLOT (Cours Gambetta), CASTAGNET (rue Thiers), Micouveau (Cours de la République), Urtado (Cours Victor Hugo), Douillet (Place de l'Eglise).

L'enquête publique préalable à la mise en oeuvre de la ZPPAUP(Zone de protection du patrimoine urbain et paysager) se déroulera comme prévu en septembre. Une réunion publique se déroulera le jeudi 18 septembre à 20h 30 pour débattre de cette question avec les habitants de Saint-Macaire.

Le Conseil Municipal accepte le retrait des communes de Gabarnac et Momprinblanc du service public d'assainissement non collectif du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Macaire (3 abstentions, V. Bortot, D. Pemptroit, D. Boulineau et un vote contre, D. Paillé).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'emprunter la somme de 300 000 € pour honorer les factures des travaux : rues de la vieille ville, rénovation de la mairie...L'emprunt est contracté pour 20 ans auprès de la Caisse d'épargne pour un taux de 5,22%, la proposition concurrente s'élevant à 5,35%.

Le Conseil Municipal sur proposition du Mouvement pour la Sauvegarde et la Rénovation de Saint-Macaire décide unanimement de faire réaliser la numérisation des archives de la commune.

L'association propose de superviser ce travail, les élus ont pris connaissance d'une lettre explicative adressée par son président. Les registres répartis entre 1540 et 1789 sont fréquemment consultés pour les recherches généalogiques et doivent être protégés. D'autre part ce travail

mérite d'être complété par l'intervention d'un historien qui relèvera et analysera les mentions portées en annexe commentant l'actualité, la vie privée...Dans les deux cas, la démarche a été testée .

L'ensemble sera réalisé pour la somme de 8000€ (6400€ pour la numérisation des 24 registres, 1600€ pour le décryptage historique). L'association assure la maîtrise d'ouvrage sous la tutelle d'élus, une subvention sera versée par la commune à l'association qui présentera un bilan financier précis.

Le Conseil Municipal décide de recruter à compter de la rentrée scolaire Anne Dubourg en tant qu'agent de service affecté au restaurant scolaire en remplacement de Laetitia Pagnèrre en congés maternité.

Le Conseil Municipal décide de recruter pour la période scolaire à raison de 4 heures par semaine, Julien Huet pour renforcer l'encadrement des enfants de l'école primaire pendant le temps du repas.

Le Conseil Municipal décide de recruter à compter du mercredi 10 septembre, pour deux jours et demi par semaine jusqu'à la fin octobre, Nicolas Coulon, affecté aux services techniques.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une décision modificative du B.P. pour payer des intérêts moratoires en fonctionnement et des acquisitions non prévues en investissement.

INFORMATIONS

Mutation du site Patalo

Les travaux de démolition de l'ancienne usine sont maintenant terminés . A l'occasion d'une réunion récente, en présence du Maire et d'Alain Falissard, deux représentants de La société anonyme HLM« LOGEVIE », propriétaire du site, sont venus exposer leur projet. Le Maire en précise le contenu, à savoir 25 logements sociaux à destination d'un public varié(dispositif PAI, PLUS, et deux accessions à la propriété).

D'autre part 4 à 5 logements seront réservés à des personnes âgées, une des spécificités de « LOGEVI ». Une rue sera créée pour traverser le nouveau quartier, approximativement d'orientation nord/ sud; elle sera ensuite rétrocédée à la commune. Les constructions prendront la forme de maisons individuelles de type R+1 avec un garage attenant.

L'instruction du permis de construire est prévue au premier trimestre 2009, la consultation dans le prolongement et la livraison mi 2010.

Jardins familiaux

Le Maire présente l'espace concerné, chemin des Canevelles (parcelles 266 et 402 en partie soit 5000 à 6000m2), et souligne que le projet suscite l'intérêt dans la population de Saint-Macaire. A sa demande deux élus, Daniel Boulineau et Martine Latestère, se portent volontaires pour étudier le dossier en prenant contact avec des associations qui ont développé à Langon et à la Réole des expériences similaires. Les parcelles seront attribuées en priorité aux Macariens ne possédant pas de jardin

Quartier Rendesse

Ces dernières semaines en différentes occasions, le Maire en compagnie d'élus, de riverains regroupés dans une association, de M. Colombani architecte conseil du CAUE a parcouru les différentes rues de ce quartier.

A sa demande, M. Colombani a rédigé un rapport de visite arrivé en mairie le 17 juillet et présenté ce jour. Il ressort que l'état d'abandon de certaines maisons et la dégradation de l'espace public est dommageable à l'image du quartier et à la sécurité. Le Maire s'engage dans les mois qui viennent à remédier aux principaux défauts relevés sur la voie publique (caniveaux et trottoirs), il adressera d'autre part un courrier aux propriétaires des maisons susceptibles de présenter un danger afin de leur demander de procéder aux travaux nécessaires. Il se réserve la possibilité d'enclencher une procédure de péril si nécessaire.

Ateliers de prévention pour le bien vieillir

Danielle Pemptroit expose une proposition du Comité régional aquitain d'éducation pour la santé. L'objectif est de proposer gratuitement différents ateliers à destination du troisième âge pour évoquer des thèmes tels que la mémoire, la prise de médicaments..etc..ainsi que des séances de gymnastique. Le tout pendant six semaines à raison de 2 fois deux heures par semaine. Une conférence débat présentera courant septembre le projet et à l'issue 15 inscriptions seront prises.

Siphem(syndicat mixte interterritorial du Pays du Haut-Entre-Deux-Mers)

Martine Latestère évoque la réunion consacrée notamment aux économies d'énergie, elle s'étonne du montant des indemnités mensuelles accordées pour la première fois aux vice-président (287,33€) et au président (718,04€) et précise avoir voté contre.

QUESTIONS DIVERSES

Valérie Bortot fait état d'informations selon lesquelles la gare de Saint- Macaire serait menacée et se demande comment rénover le bâtiment.

Alain Falissard rappelle que le bâtiment est propriété privée depuis fort longtemps. le Maire précise qu'une étude récente menée par Ingerop pour le compte du Conseil Régional a souligné que le point d'arrêt de St Macaire est « peu fréquenté et en mauvais état », d'« accès dangereux et très difficile », elle souligne aussi la présence de « peu de voitures et pas de vélo ». Le Maire souligne qu'un tel constat ne doit pas occulter que les Macariens prennent le train et se rendent à pied à la « gare » et qu'un projet de réaménagement du carrefour est envisageable à moyen terme.

Danielle Pemptroit demande l'installation d'un banc au pied du rempart réhabilité place Porte neuve.

Jean Pierre Ramillon-Moulin s'interroge sur les délais d'installation des panneaux de signalisation et sur l'existence d'un devis de pose par une entreprise spécialisée.

Alain Falissard répond que l'installation ne saurait tarder (fin août courant septembre) et que les nombreux travaux de voirie ont différé la pose.

Le Maire précise qu'un riverain de l'impasse Tambourin a demandé que soit précisée, à l'entrée, la nature de la voie.

Conseil Municipal du 25 septembre 2008

PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVATTI, DUTREUILH, Adjoints

M. BILLOIR, Melle PAILLE, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, Mme PEMPTROIT, M. JUGE, Mme BEAUGE

ABSENTS : Mme BORTOT, LASSARADE, M.M. VIGNAUD, ZANETTE, excusés

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 septembre 2008 à 21h, en présence de 14 élus (absents excusés: Mmes Bortot, Lassarade; MM. Vignaud, Zanette).

Le compte-rendu de la réunion du 22 juillet 2008 est adopté à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX :

• Aménagement piéton rue de Verdun

A. Falissard présente un avant projet d'aménagement de la première partie de la rue de Verdun, permettant un passage sécurisé des piétons entre la place du Général de Gaulle et la rue St Denis.

Les voitures circuleraient en alternance, sur une seule voie, de façon à dégager des couloirs piétons protégés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Une convention avec le département va être demandée (route départementale).

• Voirie

A. Falissard indique que les vieux panneaux de signalisation vont être remplacés.

Les allées de Tivoli (entrée par le cours de la République), la rue de la Sainte (remontée à partir du cours de la République, la rue Louis Blanc (sortie par la rue Bergoing) seront bientôt en sens unique. Ces modifications devraient permettre de dégager des places de stationnement.

En ce qui concerne le chemin du viaduc et son futur élargissement, les propriétaires riverains seront contactés.

• Mairie

Le dossier de DGE pour la tranche 2 des travaux de la mairie a été accepté. Ils vont concerner la réfection de la grande salle du premier étage, l'installation de bureaux au rez de chaussée, l'aménagement de la salle au dessus du kinésithérapeute, la restauration de l'escalier monumental, le changement des portes d'entrée.

• Stade

JL Dutreuilh indique que les travaux de réfection du terrain sont terminés, et que l'arrosage est opérationnel. La mise en place du programmateur est à terminer.

Un chiffrage du coût d'entretien annuel des stades par les cantonniers est en cours.

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES :

A. Falissard présente un avenant pour les travaux de la mairie : pose d'un rideau métallique (5974,02€ttc). Adopté à l'unanimité.

D'autre part, un avenant est nécessaire pour les travaux de restauration des peintures de l'église : surcoût d'échaffaudages (16006,77€TTC). Adopté à l'unanimité.

Le taux de redevance d'occupation de l'espace public par GRDF est fixé à 0,035€/m. Adopté à l'unanimité.

Achat d'une bétonnière (230 l) pour les services techniques : le devis de 1269,57€ HT est adopté à l'unanimité.

Un devis pour la réparation du lave vaisselle du restaurant scolaire (1004,36€ttc) est adopté à l'unanimité.

M. Blot demande la réalisation d'un aménagement du trottoir cours Gambetta pour permettre l'accès à un terrain privé. A Falissard rappelle les réponses précédemment apportées à ce type de demande. La commune prend en charge 50% des travaux mais comme il s'agit du domaine public, elle se réserve le chiffrage et la réalisation des travaux. Adopté à l'unanimité

Le Maire propose de faire réaliser par un prestataire le "document unique" : ce document de prévention a pour objectif d'évaluer les risques professionnels encourus par les employés de la commune mais aussi de les sensibiliser à ces questions, des recommandations sont aussi formulées à l'issue de l'étude. Un devis sera demandé. Adopté à l'unanimité.

Le Maire indique que le recrutement d'une personne au secrétariat, en remplacement de F. Cazenave partant à la retraite, est programmé pour février 2009. Il souhaite que les modalités de recrutement soient étudiés en commission.

Le Maire indique qu'il a envoyé différents courriers aux propriétaires des maisons identifiées comme dangereuses du quartier Rendesse. Un devis de confortement a été demandé pour la maison David afin de le joindre au courrier destiné au notaire en charge de cette succession non réglée.

Décision modificative du budget

Inscription au budget de l'avance remboursable des travaux d'éclairage public 2007 effectués par le SDEG en dépenses en compte 21534 et en recettes en compte 16875.

ACCUEIL DES ELEVES LES JOURS DE GREVE

Le Maire indique qu'une loi récemment votée par le Parlement impose aux communes d'organiser l'accueil des enfants à l'école lorsque 25% ou plus des enseignants sont en grève. A cette fin une liste de personnes susceptibles d'intervenir doit être établie. La loi ne demande aucune qualification spécifique mais précise que la responsabilité de l'Etat se substitue à celle de la commune en cette occasion. Une compensation financière sera versée à la commune par groupe de 15 enfants encadrés.

Le Maire souligne la difficulté de mise en oeuvre d'un tel dispositif, comment en effet faire coïncider le nombre d'adultes mobilisés et le nombre d'élèves présents le jour de la grève...Il attend une réponse du CVLV responsable de l'accueil périscolaire susceptible d'assurer cette mission.

Plusieurs élus (S. Billoir, JL Dutreuilh, A. Falissard, J. Juge, D. Pemptroit, D. Scaravetti,) critiquent le vote d'une telle loi soulignant pour certains l'atteinte au droit de grève et pour d'autres la facilité avec laquelle l'Etat se décharge sur les communes d'une telle mission.

REUNIONS DE QUARTIERS

Il est décidé de découper la commune en 4 secteurs, vieille ville ouest et est (de part et d'autre de la rue de l'église) faubourgs ouest et est (de part et d'autre de la rue de Verdun). Deux réunions se tiendront avant Noël , les deux autres en début d'année.

DIA

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les ventes : Aso (place du Mercadiou), Blot(cours Gambetta) Bodin(rue Carreyrotte), Delpit(cours de la République), Dupont(cours de la République), Greletty (rue d'Aulède), Labrousse(rue Carnot).

QUESTIONS DIVERSES

JL Dutreuilh signale un problème de fenêtres au gymnase des écoles. D'autre part, les protections des radiateurs empêchent leurs réglages. Il demande que les entreprises Bertacca et Sopeim soient prévenues.

Il indique d'autre part que le portillon d'accès à l'école primaire est maintenant fermé pendant le temps scolaire et qu'il faut désormais sonner

D.Scaravetti signale qu'il n'y a pas d'éclairage sur la place devant la salle de sport et devant l'école de musique.

JL Dutreuilh signale que St Macaire en Mauges souhaite accueillir une équipe de St Macaire lors d'intervallages à l'occasion du week end de Pentecôte.

D. Scaravetti indique qu'un service de l'Etat a suggéré à propos du règlement de la future ZPPAUP qu'il soit interdit d'installer des capteurs solaires sur les toits, il trouve cette position aberrante et en contradiction avec les encouragements actuels des pouvoirs publics en faveur des énergies renouvelables.

D'autre part, il informe le conseil que des étudiants en Master "Energie et développement" vont effectuer un projet pédagogique jusqu'en décembre. Il s'agira de "panoramas énergétiques" sur toutes les consommations énergétiques de la commune, ainsi que de prédiagnostics de bâtiments.

Enfin, il annonce la mise en place sur le site internet de la commune d'un service d'aide au covoiturage à destination des habitants du canton.

Jérôme Juge demande des précisions sur les investigations consécutives aux « tags » qui ont dégradé les murs du Prieuré et sur le coût du nettoyage. Le Maire répond qu'une plainte a été déposée et que la gendarmerie a ouvert une enquête. Le nettoyage effectué par une entreprise spécialisée s'est élevé à 3438€TTC, il pourra être amélioré ultérieurement par un sablage.

Conseil Municipal du 13 novembre 2008

**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, LASSARADE, Adjoints
M. BILLOIR, Melle PAILLE, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT, M. JUGE, Mme BEAUGE**

ABSENT : M. RAMILLON-MOULIN, excusé

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 novembre 2008 à 21h, en présence de 17 élus (absent excusé: M.Ramillon- Moulin).

Le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE :

Le Maire rappelle les enjeux de la Taxe Professionnelle Unique (TPU), question en débat actuellement. Plusieurs réunions d'informations ont précisé les modalités de sa mise en oeuvre. La CDC percevrait seule cette taxe, elle augmenterait donc ses recettes ce qui lui permettrait d'élargir son champ d'action. Les communes abandonneraient donc cette ressource, elles recevraient toutefois une attribution de compensation en attendant que les transferts de compétence soient effectifs, les différents taux seraient progressivement unifiés. Une telle orientation renforcerait la solidarité entre les communes et dynamiserait notre territoire autour de nouveaux projets.

Il demande ensuite l'avis du Conseil Municipal qui se prononce favorablement (abstention de P. Vignaud).

RESTAURANT SCOLAIRE :

Dominique Scaravetti fait un compte-rendu de la réunion bilan du restaurant scolaire qui a réuni les communes auxquelles St Macaire fournit les repas (RPI des côteaux, St Martial, Caudrot).

Il a été convenu lors de cette réunion d'augmenter sensiblement le tarif du repas enfant vendu aux communes extérieures afin de facturer le coût réel, plutôt que de facturer le déficit à postériori. Il faudra donc modifier la convention qui prévoyait un versement en deux étapes du déficit, pour ne procéder qu'à une seule régularisation éventuelle à l'issue de la réunion bilan en octobre.

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- 3,75€ pour les communes extérieures (coût réel).
- 2,30€ pour les enfants qui se restaurent à Saint Macaire : la commune prend en charge la différence par rapport au coût réel (qui s'élève à 3,99€ en incluant les frais de surveillance).
- 3,80€ pour le repas adulte.
- 1,95€ pour le ticket de garderie hebdomadaire.

Vote d'un avenant à la convention et des nouveaux tarifs: unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX :

Service de l'eau potable

L'amélioration de ce service et la mise en conformité des installations nécessitent différentes études et travaux dans les mois à venir. Le Maire expose les principaux points de ce dossier consécutivement à une réunion de travail avec notre maître d'oeuvre, la Socama. Les entreprises ci-dessous sont retenues à l'unanimité.

- Diagnostic du réseau : l'entreprise Sogreah pour un montant de 23470 €
- Recherche de nouvelles ressources : l'entreprise Antea pour un montant de 19310 €
- Réalisation du nouveau réservoir :
 - . L'étude géotechnique est faite
 - . Contrôle technique : l'entreprise Socotec pour un montant de 6700 €
 - . Mission "protection/sécurité/santé" : l'entreprise Elyfec pour un montant de 2516 €

La construction d'un nouveau réservoir de 100m³ à proximité des installations actuelles sera effective fin 2009. Cependant il ne permettra pas de mettre hors service notre vieux château d'eau (150m³) qui reste nécessaire pour assurer la défense incendie. Il faudra attendre la construction d'un deuxième réservoir sur le coteau de Pian (la commune a acheté un terrain depuis de nombreuses années) pour le condamner définitivement.

Etude de faisabilité d'un bassin de pêche :

Alain Falissard présente l'étude réalisée par le cabinet Sogreah. La seule hypothèse qui semble viable consisterait à réaliser un bassin étanche, assez bas pour permettre l'écoulement des eaux des sources captées. Les contraintes liées au règlement sanitaire départemental sont évoquées. Le coût de réalisation serait d'environ 150000 €

Alain Falissard va demander au cabinet de compléter l'étude sur certains points techniques.

Autres études en cours :

- Alain Falissard précise que pour la deuxième tranche de travaux de réhabilitation de la mairie les honoraires de maîtrise d'œuvre représenteront un montant estimé à 10 000€HT. Cette dépense est acceptée par le Conseil Municipal qui donne pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires afin d'établir un contrat de maîtrise d'oeuvre. Cette décision va permettre que soit lancé au plus vite l'élaboration de l'étude d'avant projet détaillé et celle du dossier de consultation des entreprises. Par ailleurs sera chiffrée la restructuration des sanitaires de l'ancien camping.
- L'entreprise Rostein va réaliser des relevés topographiques pour permettre l'étude de nouveaux stationnements: allées de Savignac et de Tivoli, ainsi que pour l'aménagement du carrefour rue Louis Blanc / impasse de la Gravette/cours du XXX juillet.
- Les chiffrages de l'aménagement du début du cours de Verdun et d'un cheminement piéton cours Gambetta vers les résidences seront réalisés début 2009.

Travaux divers en cours :

Pose de panneaux de signalisation, réalisation d'une dalle en béton aux écoles pour recevoir les conteneurs de tri.

Jean Loup Dutreuilh indique que les problèmes des huisseries du gymnase de l'école persistent. L'entreprise Sopeim va être recontactée.

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES :

Etablissement Public Foncier Local :

Alain Falissard présente ce dispositif, qui est une proposition du Conseil Général pour aider les collectivités locales à financer et négocier des acquisitions foncières en vue notamment d'y implanter des équipements publics. La collectivité rembourserait ensuite sur 10 ans avec des charges limitées.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour envisager l'adhésion.

Zone de bruit :

Alain Falissard présente un plan de prévention lié au bruit autour de la voie ferrée : il fournira des prescriptions pour les nouvelles constructions ou réhabilitations situées dans une zone de 300m autour de la voir ferrée.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ce dispositif.

Devis :

- Un devis pour le remplacement de la chaudière à gaz d'un logement communal aux écoles est accepté (Ets Cosson : 3665,64€).

- Un devis du CAT de Verdélais pour la plantation de 10 tilleuls (place Tourny) est accepté (3926,20€).

Commission communale des impôts :

Sa composition est renouvelée: délégués titulaires, Mme Cambillaud, Mme Dudillot-Poutays, M. Guindeuil, M. Dugrand, M. Gratecap, M. Duchamps. Délégués suppléants, M. Albizu, Melle Lalanne, M. Broustet, M. Lorriot, Melle Michi, M. Dupuy.

DIA :

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les ventes : Piganeau (rue de l'église), Bigere (cours de la République), Larre (rue Thiers), Mogenicato (rue Burdeau).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Daniel Boulineau indique s'être rendu dans les locaux de la Sogedo à St Macaire, il s'étonne de n'avoir trouvé personne alors que tout était ouvert.

Devenir du Cercle Français : Franck Zanette rappelle l'historique de la propriété de cet édifice allée des tilleuls. Après la dissolution de l'association, 15 personnes se sont retrouvées propriétaires indivis, au fil des ans et des successions la situation s'est singulièrement compliquée. L'état d'abandon de l'édifice et le refus des héritiers de financer son entretien ont provoqué l'intervention de la commune, il y a quelques années, pour des travaux d'urgence. Convaincus de céder leurs parts un certain nombre de propriétaires en ont accepté le principe. Il s'agit aujourd'hui de régulariser devant notaire ces engagements. Franck Zanette, avec l'aide de Maître Chantal Lalanne, va établir pour deux familles, actes de propriété et actes de cession qui permettront d'officialiser le transfert de parts (10%). Le coût de chaque acte s'élève à 500€ à la charge de la commune (unanimité).

Valérie Bortot demande ce que l'on peut faire pour améliorer le revêtement de la cour de l'école primaire. Le Maire répond que cette question sera évoquée à l'occasion d'une réunion de la commission travaux.

Delphine Paille signale le dépôt d'une grande quantité de cartons à coté d'un point de tri.

D'autre part, elle demande s'il ne serait pas possible de garder les géraniums plutôt que de les jeter et d'en racheter chaque année.

Enfin, elle évoque la nécessité d'un endroit permettant de déposer les cendres des défunts au cimetière.

Le Maire précise les conditions et le calendrier pour le recrutement d'un personnel administratif, en vue du remplacement de Françoise Cazenave (partant à la retraite) :

. Les candidats déposent leur candidature jusqu'au 6 décembre ;

. Un écrit (3 épreuves) est organisé le 13 décembre ;

. Les candidats admissibles seront convoqués pour des épreuves pratiques et un entretien le 3 janvier 2009.

Questions du public :

M.Pallaruello évoque la vitesse excessive de certains véhicules dans le centre du village, il s'interroge aussi sur la mise en sécurité des cuves d'essence consécutivement à la fermeture de la station service.

Le Maire répond que la mise en place d'un ralentisseur est à l'étude cours Gambetta, au croisement du lotissement; en ce qui concerne l'ancienne station service il indique avoir pris contact avec la DRIRE qui ne semble pas compétente pour ce genre d'affaires, un courrier a donc été envoyé à la sous- préfecture pour obtenir des informations plus précises.

Conseil Municipal du 2 Décembre 2008

PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, LASSARADE, Adjoint
M. BILLOIR, Melle PAILLE, M. VIGNAUD, M.M. ALIS, BOULINEAU, ZANETTE, Mme PEMPTROIT, Melle BORTOT, M. JUGE, Mme BEAUGE

ABSENTS : Mme LATESTERE, M. RAMILLON-MOULIN, excusés

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 Décembre 2008 à 21h, en session extraordinaire en présence de 16 élus (absents excusés: Mme Latestère, M.Ramillon- Moulin).

EMPRUNT :

Le Maire informe le conseil municipal qu'un emprunt de 150 000 € doit être contracté pour financer les factures d'investissement pour un paiement avant le 15 décembre.

Trois propositions différentes ont été étudiées.

Après délibération du conseil municipal, l'emprunt proposé par la CAISSE D'EPARGNE est voté à l'unanimité pour un montant de 150 000 € sur 10 ans au taux fixe de 4,28 %.

le Maire est invité à effectuer les démarches nécessaires auprès de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

LE CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL : CNP

Le contrat de la Caisse Nationale de Prévoyance concernant le personnel communal est reconduit sur la base de 20 756 € (unanimité).

RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC – 3° TRANCHE

M. FALISSARD présente le projet de renouvellement de l'éclairage public en 3° tranche préparé par le SDEEG. Le détail estimatif s'élève à 61 227,58 € Hors Taxes et peut faire l'objet d'une avance remboursable de 60 000 € par le SDEEG, comme cela fut le cas en 1° et 2° tranches.

Le Conseil Municipal, très satisfait des conditions de réalisation des 1° et 2° tranches de renouvellement de l'éclairage public sous la houlette du SDEEG, adopte à l'unanimité le projet de 3° tranche sur la base d'un montant de travaux de 61 227,58 € HT et d'une avance remboursable de 60 000 € fournie par le SDEEG pour son financement, le montant de la TVA demeurant autofinancé.

DECISIONS MODIFICATIVES

Une modification budgétaire doit être effectuée pour afin de mandater les factures d'investissement, un réajustement sur le fonctionnement au compte 61523 pour 20 973,40 € au compte 022 pour -20 973,40 € au compte 2031 pour 753,48 € au compte 2158 opération 025 pour 1 384,32 € au compte 020 pour -2 137,80 € et permettre le mandatement des dernières échéances d'emprunts soit en dépenses au compte 66111 pour 34,11 € au compte 668 pour 350,00 € au compte 022 pour -384,31 €